

Espace jeunesse
53 bis rue Nationale
72110 Saint Cosme en Vairais

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

PROJET

PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs 11-17 ans
Espace jeunesse
De Saint Cosme en Vairais
Vacances scolaires



Présentation du centre de loisirs : les locaux

L'espace jeunesse de Saint Cosme en Vairais est organisé par Communauté de communes Maine Saosnois.

Il est ouvert pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de février, de pâques et le mois de juillet, aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Les jeunes sont accueillis dans un local spécialement aménagé à cet effet. L'accueil des jeunes est libre, c'est-à-dire que chacun est libre de venir ou non, en fonction du programme d'activités qui aura été communiqué en amont aux jeunes, excepté lors des sorties ou certaines activités spécifiques, où des inscriptions devront être faites au préalable auprès de la directrice.

Un ou deux animateurs et une directrice sont chargés de l'encadrement, et sont responsables des jeunes dans le cadre de l'accueil au sein du local et des activités organisées ponctuellement.

Les parents devront être informés que l'intercommunalité et les animateurs ne sont responsables de leurs enfants seulement à l'intérieur du local et non à l'extérieur.

Les horaires d'ouverture :

- Les vacances scolaires : de 13h30 à 18h parfois à la journée lors des sorties (les familles et les jeunes seront avertis en amont) L'accueil se fait entre 13h30 et 14h30 et les départs entre 16h30 et 18h
- Certaines soirées pendant les vacances : fermeture 22h30

Infrastructures à proximité du Centre de Loisirs :

- complexe culturel « Atlantis »:
 - salle d'activités Camille Claudel
 - salles de musique
 - la bibliothèque et son espace multimédia
 - la salle de spectacles

- le complexe sportif à 300 mètres du Centre de Loisirs composé de :
 - terrain de football
 - un gymnase
 - une piste de VTT
 - un plateau d'évolution (basket, hand, rollers...)
 - un grand espace vert
 - un skate parc

- Le préau juste à côté du local pour des activités spécifiques

Les locaux :

L'espace jeunesse se situe dans l'ancienne salle de musique tout proche du parc Verno Vici.

Ainsi, il est facile d'accès pour les jeunes, et ils pourront profiter d'un espace extérieur.

Il comprend :

- Une grande salle
- Des Sanitaires
- Une petite cuisine
- Un scène

Mobilier et matériel mis à disposition des jeunes dans le local :

- Un billard
- Un baby-foot
- Une chaîne hifi
- Des tables
- Des chaises
- Une cuisinière
- Un réfrigérateur.
- Des jeux vidéo
- Une télévision
- Des jeux de société
- Matériel pour activités manuelles

L'espace jeunesse est un lieu pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans de:

◆ VACANCES ET CONVIVIALITE

Permettant à l'enfant de :

- S'amuser et s'évader (respect de son rythme de vie)
- Se sentir accueilli et attendu
- Se détendre et s'épanouir
- S'approprier les lieux

Pour cela, l'équipe propose de :

- Mettre en place un programme d'activités varié ludique et pédagogique (activités culturelles, artistiques, sportives et manuelles).
- Solliciter les jeunes pour apporter leurs idées d'activités afin qu'ils soient motivés de le faire.....
- Décorer la salle avec les productions des jeunes.....
- Réaménager la disposition du local avec les jeunes. Disposer le mobilier différemment.....
- Faire un inventaire du matériel et faire du tri
- Qu'un animateur soit toujours force de proposition pour des jeux sur les temps d'accueil des jeunes, afin de maintenir une bonne dynamique de groupe et d'équipe

VIE COMMUNE ET DE PARTAGE (vivre ensemble), AUTONOMIE

Permettant à l'enfant de :

- Participer aux tâches de la vie quotidienne
- Se retrouver ensemble, dans un même lieu
- Appréhender la notion de respect et de tolérance (sexe, origine sociale et culturelle)
- Définir et s'approprier les règles de vie commune
- Découvrir son environnement
- Etre solidaire avec les autres
- Apprendre à vivre en communauté dans le respect de la culture de chacun et des différences

Pour cela, l'équipe propose de :

- Mettre à disposition un local municipal réservé au public adolescent leur permettant de se retrouver entre copain.
- Proposer des temps calmes, des activités manuelles, sportives, physiques, artistiques collectives
- Mettre en place des activités collectives (grands jeux...)
- Accueillir les jeunes une journée complète par semaine (matin et après-midi), avec un accueil échelonné le matin (horaires ?) et un repas. Certains repas seront confectionnés par les jeunes et les animateurs. Pour les autres jours, les jeunes devront apporter leur pique-nique.....
- Mettre des règles de vie concernant l'utilisation des téléphones portables, surtout aux moments des activités et des repas. Mettre à disposition des jeunes, une boîte à téléphone dans le local.
- Définir les tâches de chaque jeune pour la vie quotidienne en proposant un planning quotidien : préparation des repas, mettre la table, faire la vaisselle, ranger le local.....
.....
- Mettre en place des jeux collectifs afin de valoriser la mixité et la solidarité.....
- Définir les règles de vie avec les jeunes sous forme d'affiches et de jeux tout au long de la période d'accueil, sous forme de défis
- Echanger avec les jeunes sous forme de débat-discussion en développant les notions de respect, de tolérance, de partage... ..
- Organiser une nuit en tente à Saint Cosme pour les ados
- Etre à l'écoute des jeunes, tout en gardant son rôle d'animateur et d'adulte responsable

DECOUVERTE ET EPANOUISSEMENT

Permettant à l'enfant de :

- S'initier à de nouvelles activités
- Valoriser les capacités et les compétences de chacun
- Se retrouver, partager des activités
- Valoriser les compétences de chacun et de les partager

Pour cela, l'équipe propose de :

- Faire intervenir des professionnels sur un thème spécifique
- Mettre en place des temps d'initiations sportives, artistiques ou de loisirs par des professionnels ou animateurs (activités nouvelles)
- Faire partager les savoirs de chaque jeune : Solliciter les jeunes pour faire découvrir aux autres leurs talents ou loisirs.....
- Disposer une boîte à téléphone dans le local afin que les jeunes et les animateurs ne l'utilisent pas pendant les activités, et que cette règle s'applique à tous.
- Faire découvrir des activités nouvelles aux jeunes
- Mettre en place des fabulations ou mise en scène, jeux de rôles qui permet une mixité et une approche sans complexe du partage.
- Créer un diaporama photo en fin de période pour exposer les différentes activités et les différents temps partagés.....
- Etre à l'écoute des jeunes (temps de parole). L'animateur sera toujours prêt à lancer une activité ou un jeu, même pendant les temps d'accueil
- De découvrir d'autres cultures à travers des jeux et/ou activités manuelles (tolérance...)

PROJET DE FONCTIONNEMENT

La Vie Quotidienne :

Les Repas (soirées, séjours, midis)

Tout le monde (jeunes et animateurs) devra participer à l'élaboration des repas, mettre la table, faire la vaisselle, à tour de rôle. Pour cela, les animateurs mettront en place un planning avec les différentes tâches et le rôle de chacun (Qui fait quoi ?)

Pas de téléphone pendant les repas

L'accueil

- Qui ? Un animateur disponible pour l'accueil des jeunes, et un animateur qui propose des jeux ou activités
- Quand ? de 13h30 à 14h30
- Quoi ? : jeux de société, jeux dehors. L'animateur devra être informé si des jeunes souhaitent aller dehors

Les Règles de vie

- ce qui est négociable pour tout le monde :

La musique.

Aller dehors quand les jeunes le souhaitent (en dehors des temps d'activités)

Lever et coucher pour le séjour et la nuit en tente

- ce qui n'est pas négociable pour tout le monde :

Pas de téléphone en activité. Pas d'alcool, de cigarette. Pas de violence, ni manque de respect envers d'autres jeunes ou les animateurs. Pas de ballon dans le local. Ranger le local. Participer à l'activité si l'enfant est présent.

Hygiène :

- Les locaux :

A faire au quotidien par les jeunes et les animateurs : laver les tables, passer le balai, faire le tri (papier, carton, plastique à part

- Les Jeunes

Les jeunes pourront aider les animateurs à noter la traçabilité des repas.

Infirmierie :

- 2 assistants sanitaires seront désignés pour les l'espace jeunesse et l'ALSH des 3-11 ans.

Communication familles (sorties, temps forts, A ne pas oublier) :

Pour toute information auprès des familles et/ou des jeunes, La Directrice pourra envoyer des sms groupés ou individuels.

Les animateurs devront informer les jeunes et les familles à l'oral ou par papier, ou en affichant un mot à la porte.

A défaut de téléphone professionnel, les animateurs ne devront en aucun cas utiliser leur téléphone personnel pour communiquer avec les jeunes.

- **Diaporama photo :**

- **Qui ?** Rôle de chaque animateur

- **Quand ?**

- **Comment ?**